



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
LEEFMILIEU BRUSSEL
- IBGE·BIM -

L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
DE MILIEU- EN ENERGIEADMINISTRATIE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Sommaire

Tom Nishio

Sous-division énergie

- *Rappel*
- *Primes 2009*



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

LEEFMILIEU BRUSSEL
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

Primes énergie

Rappel



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

LEEFMILIEU BRUSSEL
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

INFO

Étapes à suivre en fonction du type d'information souhaitée

DEMANDEUR
(particulier, professionnel, syndic, etc...)

1
2
FAQ

Renseignements généraux

IBGE
Service Info
(02/775.75.75)

ABEA
(02 219 40 60)
LOGEMENT INDIVIDUEL & PETIT COLLECTIF

Renseignement technique

PMP
06507.44.63
(lu-m-ve de 8h30-12h)
bâtiment passif et basse énergie

Renseignement technique

FACILITATEUR ENERGIE
0800 85 775

Renseignement technique

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

3

Pour qui ?
Comment ?
Pour quoi ?

4
Question spécifique sur le traitement administratif de la demande de prime

SIBELGA
02/549.41.00



→ Virginie Lambert

LES OUTILS IBGE

DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

Infos fiches
éco-construction





BRUXELLES ENVIRONNEMENT - IBGE
INFOS FICHES - ECO - CONSTRUCTION Crédits

Guide pratique pour la construction et rénovation durables de petits bâtiments

Mode de recherche

Voulez-vous effectuer une recherche:

Accès à l'ensemble des fiches Sur base des caractéristiques du projet Par mots-clif

[< Retour au choix des caractéristiques](#)

Domaine	Question	Recommandation	Code
Energie	Comment le projet prend-il en compte le caractère fini des ressources énergétiques?	Développer une stratégie du chaud	ENE02
		Développer une stratégie du froid	ENE03
		Construire un bâtiment bien isolé	ENE04
		Construire un bâtiment compact	ENE05
		Optimiser la conception des fenêtres	ENE06
		Permettre une ventilation intensive	ENE07
		Assurer une grande inertie thermique	ENE08
		Limiter les ponts thermiques	ENE09
		Assurer une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe	ENE10
		En rénovation: Isoler les parois	ENE11
		Envisager une construction "passive"	ENE12
		Assurer une bonne protection solaire	ENE13
		Quels sont les dispositifs pour minimiser les consommations d'énergie fossile au niveau du chauffage?	Choisir le meilleur mode de production de chaleur
	Réguler efficacement l'installation de chauffage		ENE15
	Optimiser le réseau de distribution de chauffage		ENE16
	Choisir un corps de chauffe adéquat		ENE17
	Dimensionner au mieux les équipements techniques		ENE18
	Envisager un puit canadien/provencal		ENE22
	Quels sont les dispositifs pour minimiser les consommations d'énergie fossile au niveau l'eau chaude sanitaire?	Choisir un mode de ventilation énergétiquement efficace	ENE23
		Envisager un chauffe-eau solaire	ENE19
	Quels sont les dispositifs pour minimiser les consommations d'énergie électrique?	Améliorer la production d'eau chaude sanitaire	ENE20
		Favoriser les choix d'équipements électriques et d'éclairage efficaces	ENE01
		Envisager un système photovoltaïque	ENE21
Comment aborder l'énergie dans les petits bâtiments?	Problématique et enjeux de l'énergie	ENE00	

LES OUTILS IBGE

DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

Vade-mecum

URE

PV

COGEN

...



Tertiaire

pour les gestionnaires

VADE-MECUM URE

Introduction à la mise en place
d'une politique de consommation d'énergie
dans le secteur des services

Version mars 2007



Plus d'infos :
www.bruxellesenvironnement.be
> entreprises > energie

facilitateur tertiaire:
facilitateurtertiaire@cgebim.be
0600 85 775

energie



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



LES OUTILS IBGE



DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

Dépliant / brochure

Ma maison au quotidien :100 conseils pour mieux vivre chez soi en respectant l'environnement

Rénover et construire :100 conseils pour respecter l'environnement et économiser l'énergie

100 conseils pour économiser l'énergie

Le chauffe-eau solaire à Bruxelles? Chaudement recommandé!

Pour un éclairage confortable et écologique

Profitez des énergies renouvelables

La cogénération

Profitez de nos primes pour passer à l'énergie solaire

Primes Energie 2009

15 manieren om geld te besparen -15 gestes pour economiser de l'argent et de l'energie

Prêt à taux zéro (Crédal)

Arrêtons de chauffer la terre (PEB)

Dépensez moins en énergie et renforcez votre efficacité



LES OUTILS IBGE

DISPONIBILITÉ DE DIVERSES PUBLICATIONS

Cahiers des charges types pour la conception d'un bâtiment /
Chauffage / Eau chaude / Eclairage / Refroidissement

Manuel de gestion énergétique des bâtiments

Cahier des charges de maintenance énergétique

Check-list audits

Téléchargeable via <http://www.bruxellesenvironnement.be>

>Professionnels>Thèmes>Energie>Secteur Tertiaire>Les outils URE





Primes énergie

Situation 2009



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

LEEFMILIEU BRUSSEL
BIM - BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

2009

Des primes, pour qui ?



Les Primes Energie 2009 : pour qui ?

PARTICULIERS	LOGEMENT COLLECTIF	SECTEUR TERTIAIRE & INDUSTRIEL
<ul style="list-style-type: none">• Propriétaires ou locataires d'un bien situé dans la Région de Bruxelles-Capitale.	<ul style="list-style-type: none">• Copropriété d'immeuble.• Société Immobilière de Service Public (SISP).• Société Immobilière privé• CPAS.• Agence Immobilière Sociale (AIS).• Etc...	<ul style="list-style-type: none">• Secteur public (autorités régionales, fédérales, européennes).• Organismes non commerciaux• Entreprises et indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale.• Fédérations représentatives d'un secteur d'activité.• Etc...
<p>➤ Accès direct aux Primes Energie 2009 pour les ménages et particuliers.</p>	<p>➤ Accès direct aux Primes Energie 2009 pour le secteur du logement collectif.</p>	<p>➤ Accès direct aux Primes Energie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel.</p>

A savoir...

Les Primes Energie 2009 ne sont pas ouvertes aux communes. Les communes qui souhaitent bénéficier de primes « énergie » doivent s'adresser au gestionnaire du réseau de distribution [Sibelqa](#).

2009

Des primes, comment ?



The screenshot shows the website for Bruxelles Environnement. At the top, there is a navigation bar with the logo on the left, the text "BRUXELLES ENVIRONNEMENT" and "(IBGE - IBS - IBSX BRUXELLES - IBSX EN REGION DE L'AGGLOMERATION)", and a search bar on the right. Below the navigation bar are three main content boxes: "PARTICULIERS", "PROFESSIONNELS", and "ÉCOLES". Each box contains a small image, a short paragraph of text, and a button labeled "Accès aux particuliers", "Accès aux professionnels", or "Accès aux écoles". To the right of these boxes is a sidebar with two sections: "L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT" with buttons for "Synthèse" and "Données", and "Pollumètre: le 27/02/2009" with a color-coded bar chart and buttons for "Assez Bonne" and "Plus d'infos". At the bottom right, there is a red banner for "Primes Energie 2009".

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
(IBGE - IBS - IBSX BRUXELLES - IBSX EN REGION DE L'AGGLOMERATION)

QUI SOMMES-NOUS ?
CONTACT
OFFRES D'EMPLOI
PRESSE

Recherche sur le site :

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ÉCOLES

CENTRE DE DOCUMENTATION

PL | PLAN DU SITE

- PARTICULIERS -



Découvrez comment chacun de nous peut agir concrètement pour un meilleur environnement, ce que Bruxelles Environnement-IBGE peut faire pour vous aider, les enjeux environnementaux de Bruxelles et de la planète...

[Accès aux particuliers](#)

- PROFESSIONNELS -



Découvrez toute l'information au service des professionnels pour un permis d'environnement, télécharger des formulaires, entreprendre une démarche d'éco-management...

[Accès aux professionnels](#)

- ÉCOLES -



Découvrez l'information pédagogique au service des enseignants, responsables d'établissements scolaires, ou de toute personne travaillant avec des jeunes...

[Accès aux écoles](#)

L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

[Synthèse](#) [Données](#)

Pollumètre: le 27/02/2009



[Assez Bonne](#) [Plus d'infos](#)

Primes Energie 2009

25/02/2009 **Les nouveaux langes lavables : soirées d'information du 12 mars au 02 avril 09.**

Souhaitez-vous tout savoir tout sur l'utilisation des nouveaux langes lavables? Du 12 mars au 02 avril, des parents et des professionnels témoigneront de leurs expériences pendant une des

2009

Des primes,
quand ?

Attention aux délais :

!!! Du 1^{er} janvier 200X au 31 décembre 200X

!!! Validité et péremption de la date de la
facturation

→ promesse de prime



2009

Des primes, comment ?





BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

· QUI SOMMES-NOUS ?
· CONTACT
· OFFRES D'EMPLOI
· PRESSE

Recherche sur le site:

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ECOLES

CENTRE DE DOCUMENTATION

NL | PLAN DU SITE

NOUVELLES

Nouvelles **Primes Énergie 2009. Jusqu'à 50% de remboursé, ça donne envie d'isoler.**

Primes Énergie 2009. Jusqu'à 50% de remboursé, ça donne envie d'isoler.

Isoler son habitation, chauffer son eau grâce à l'énergie solaire, produire son électricité, placer des vitres super-isolantes ou commander un audit énergétique... Pourquoi pas ?

La Région de Bruxelles-Capitale met à votre disposition une série de Primes Énergie et rembourse jusqu'à 50 % de l'investissement, au plus tard un mois après avoir introduit la demande. Depuis 2005, des dizaines de milliers de Primes Énergie ont déjà été versées. Bénéficier des primes, diminuer sa facture d'énergie et préserver l'environnement: **vous êtes 3 fois gagnants !**

Nouveau en 2009 :

Un bonus si vous utilisez des matériaux plus respectueux de l'environnement. La région introduit également une prime au tubage de la cheminée pour la pose d'une chaudière à condensation HR-TOP, ainsi qu'une prime pour les bâtiments passifs dans le secteur tertiaire. Et enfin, les Primes Énergie sont élargies au bénéfice de fournisseurs locaux d'électricité.

Les Primes Énergie 2009 : pour qui ?

PARTICULIERS	LOGEMENT COLLECTIF	SECTEUR TERTIAIRE & INDUSTRIEL
<ul style="list-style-type: none">Propriétaires ou locataires d'un bien situé dans la Région de Bruxelles-Capitale.	<ul style="list-style-type: none">Copropriété d'immeuble.Société Immobilière de Service Public (SISP).Société Immobilière privéCPAS.Agence Immobilière Sociale (AIS).Etc...	<ul style="list-style-type: none">Secteur public (autorités régionales, fédérales, européennes).Organismes non commerciaux.Entreprises et indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale.Fédérations représentatives d'un secteur d'activité.Etc...
Accès direct aux Primes Énergie 2009 pour les ménages et particuliers.	Accès direct aux Primes Énergie 2009 pour le secteur du logement collectif.	Accès direct aux Primes Énergie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel.

A savoir ...
Les Primes Énergie 2009 ne sont pas ouvertes aux communes. Les communes qui souhaitent bénéficier de primes « énergie » doivent s'adresser au gestionnaire du réseau de distribution [Sibelga](#).

EN PRATIQUE

INFO-ENVIRONNEMENT
02 / 775 75 75
[Courriel](#)

Saviez-vous?
Le saturnisme est une maladie causée par l'intoxication au plomb.

Mon espace perso

[Connectez-vous](#)

2009

Les particuliers





BRUXELLES ENVIRONNEMENT
www.bruxellesenvironnement.be

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Service Client
02 537 53 53

Rechercher sur le site

MES PRIMES À L'ENVIRONNEMENT

Accueil > Particuliers > Mes primes > Prime Énergie 2009

Prime Énergie 2009 pour les particuliers

Les Primes Énergie pour particuliers vous aident à encourager énergétiquement votre facture d'énergie. Vous ne payez plus de taxes sur l'énergie. Les Primes Énergie sont versées au 31 décembre 2009, jusqu'à exhaustion des budgets disponibles. Toutes les Primes Énergie sont cumulables avec une seule prime pour composition donnée du logement, et sont cumulables avec le soutien fiscal, les primes à la rénovation et les primes communales.

Prime Énergie 2009 pour le secteur du logement collectif
(pour particuliers résidents (des logements résidentiels à la même adresse))
Prime Énergie 2009 pour le secteur des professionnels
(pour les locaux professionnels (secteur public et privé))

Primes à l'énergie - avant toute chose, lire les conditions générales !
Attention à chaque catégorie de primes (particulier, logement collectif ou secteur professionnel), composition des conditions générales, mode d'attribution des conditions et de l'impact à produire à partir du montant de la Prime Énergie pour particuliers. Dans le cas contraire, vous risquez de perdre le montant de la prime. Une prime de consommation (ou primes de logement) de logement collectif ou professionnel, au sein d'un même logement, est cumulée avec toutes les autres primes et qu'une seule prime est versée. Les conditions générales s'appliquent aux conditions particulières propres à chaque prime et que vous trouvez dans les formulaires à télécharger au lieu de chaque prime (voir tableau ci-dessous).

2009 pour les particuliers (pdf)

Prime A : prime aux études et audits

Peuvent être le dossier avant d'obtenir des renseignements / Un audit énergétique vous aide à sélectionner les zones à traiter, et de cette façon - de votre logement, ainsi par la composition des travaux d'amélioration, et surtout, découvrir le gain réel de l'opération.

Primes A - particuliers				
N°	Description des primes	Montant	Mont. Base	Remarque à télécharger
A1	Audit énergétique PAS	• 50 % du montant de facture (max 400 € par ménage pour particulier)	0	

Prime B : isolation et ventilation

Une isolation bien étudiée et bien réalisée permet de diminuer considérablement votre facture de chauffage, d'économiser votre confort et de contribuer à la protection de votre environnement. Si vous avez déjà un amortissement fiscal, vous pouvez à ce jour bénéficier d'une prime ventilation de renouveau de votre bâtiment :

Primes B - particuliers				
N°	Description des primes	Montant	Mont. Base	Remarque à télécharger
B1	Isolation du toit	• 20 € / m ² de surface isolée. • 20 € / m ² et isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture.	0	
B2	Isolation des murs	• Par l'extérieur: 20 € / m ² de surface isolée à 20 € / m ² et isolation naturelle. • Par l'intérieur: 10 € par m ² de surface isolée à 50 € / m ² et isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture.	0	
B3	Isolation du sol	• 20 € / m ² de surface isolée. • 20 € / m ² et isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture.	0	
B4	Placement de vitrage isolant	• 20 € / m ² de surface de vitrage pour le placement de nouveaux vitrages (fenêtres, portes, etc...) • 10 € / m ² vitrages composés de six vitres isolées. • 20 € / m ² vitrages composés de six vitres. La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture.	0	
B5	Tuile verte	• Tuile verte standard: 10 € par m ² de surface isolée. • Tuile verte standard: 20 € par m ² de surface isolée. Avec un minimum de 10 m ² et un maximum de 100 m ² par bâtiment. La prime est plafonnée à 500 €,	100	

NAVIGATION (No. 1 Plan du site)

- 0 Accueil
- 0 Aide/FAQ/FAQ
- 0 Les primes à l'environnement
- 0 Jobs/Offres
- 0 Les formations/veille JDD

Voir aussi

- 0 Actions/forums/événements
- 0 Actualités
- 0 Déplacements
- 0 La Prime Énergie
- 0 Services/autres services/contacts
- 0 Prime Énergie 2009

Mon espace web

- 0 Connexion

2009

Attention : pour les secteurs du logement collectif / tertiaire / industriel

Obtenir une prime Energie 2009 : mode d'emploi



Etape 1 :

1. [Téléchargez les conditions générales \(.pdf\)](#).
2. Complétez **impérativement** le formulaire administratif qui se situe à la fin du document.

Etape 2 :

1. Téléchargez la demande de prime qui vous intéresse (voir tableau des primes ci-bas).
2. Complétez le formulaire technique qui se situe à la fin du document.

Etape 3 :

Constituez votre dossier, composé de :

- formulaire administratif étape 1,
- formulaire technique étape 2,
- les documents annexes demandés aux étapes 1 et 2.

Etape 4 :

Envoyez votre dossier de demande de prime.



2009

Le secteur du logement collectif





BRUXELLES ENVIRONNEMENT
SECTEUR BRUXELLES POUR LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
BRUXELLES ENVIRONNEMENT
BRUXELLES ENVIRONNEMENT

PROFESSIONNELS

Accueil > Professionnels > Primes, subventions et fiscalité > Primes Energie 2009 Primes Energie 2009 pour le logement collectif

Accueil

Les Primes Energie 2009 pour le secteur du logement collectif



Les Primes Energie pour logement collectif vous aident à diminuer significativement la facture d'énergie de votre bâtiment. Vous ne payez rien. Elles sont accordées par catégorie, avec pour chaque une réduction du montant que vous pouvez obtenir. Les Primes Energie sont versées du 1er janvier au 31 décembre 2009, dans le cadre de la loi relative à l'énergie. Elles sont accordées sur la base de la prime sur construction basée sur l'énergie.

[Primes Energie 2009 pour la rénovation \(pour les professionnels, secteur public et privé\)](#)
[Primes Energie 2009 pour les particuliers \(pour des habitations particulières\)](#)

Cadres de l'aide : avant toute chose, lisez les conditions générales (attention à chaque catégorie de primes (particulier, logement collectif ou secteur tertiaire) correspondant des conditions générales. Une attention particulière est à porter de connaître la procédure à suivre pour bénéficier de ces Primes Energie pour le logement collectif. Dans le cas contraire, vous risquez de ne pas bénéficier de l'aide. Une même de connaître les critères de l'aide.

Le document « Conditions générales » précise où peut être les travaux, quand et comment vous pouvez demander des primes et quelles étapes vous devez suivre. Ces conditions générales s'ajoutent aux conditions particulières propres à chaque prime et que vous trouverez dans les formulaires à télécharger en face de chaque prime (voir tableau ci-dessous).

[Télécharger les conditions générales d'attribution des Primes Energie 2009 pour le secteur du logement collectif \(pdf\)](#)

Primes A : primes aux études et audits

Toutes ces primes sont destinées à encourager les études et audits avant tout état de réaliser les travaux. Elles sont destinées à encourager les études et audits avant tout état de réaliser les travaux. Elles sont destinées à encourager les études et audits avant tout état de réaliser les travaux.

N°	Description des primes	Montant	Haute Valeur	Remboursement à l'entrepreneur
A1	Audit énergétique	= 50% du montant de l'étude	3	
A2	Etude de faisabilité	= 50% du montant de l'étude	1,5 à 3	
A3	Etude de conception énergétique	= 50% du montant de l'étude	1,5 à 3	
A4	Comptabilité énergétique	= 50% du montant de la facture de fourniture et de paiement du matériel	3	

Primes B : isolation et ventilation

Une isolation bien étudiée et bien réalisée permet de diminuer considérablement votre facture de chauffage, d'améliorer le confort de vos résidents et de contribuer à la protection de notre environnement. Si tout est bien fait, elle est payante.

N°	Description des primes	Montant	Haute Valeur	Remboursement à l'entrepreneur
B1	Isolation du toit	= 20 €/ m² de surface isolée = 20 €/ m² et isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	3	
B2	Isolation des murs	= Par l'isolant: 20 €/ m² de surface isolée à 20 €/ m² et isolation naturelle. = Par l'isolant: 40 €/ m² de surface isolée à 20 €/ m² et isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	3	
B3	Isolation du sol	= 20 €/ m² de surface isolée = 20 €/ m² et isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	3	
B4	Placement de vitrage isolant	= 20 €/ m² de surface de vitrage pour le placement de rouleaux, châssis (alu, PVC, etc.) = 20 €/ m² vitrage classique de	3	

SITUATION No. 1 Point du site

- Accueil
- Les professionnels, secteur public
- Les particuliers
- Les associations
- Total Energie 2009
- Mon espace pro
- Contactez nous

2009

Le secteur tertiaire et industriel





BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Service de l'Énergie et de l'Écologie

Accueil > Professionnels > Primes énergie et fiscalité > Primes Energie 2009 Primes 2009 pour le secteur tertiaire et industriel

Accueil > Primes Energie 2009 > Primes Energie 2009 Primes 2009 pour le secteur tertiaire et industriel

Primes Energie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel

Les Primes Énergie pour le secteur tertiaire vous aident à diminuer significativement la facture d'énergie de vos bâtiments. Par exemple, pour la réalisation d'un audit énergétique, un investissement de 100 euros peut vous permettre de réduire la consommation d'énergie de plus de 50% !

Les Primes Énergie sont versées du 1er janvier au 31 décembre 2009, jusqu'à l'épuisement des budgets disponibles. Toutes les Primes Énergie sont cumulables entre elles (sauf la prime pour consommation passive ou basse-énergie). Le cumul de toutes les Primes Énergie demandées ne peut dépasser 200 000 € par bâtiment et par an.

[Primes Energie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel](#)
(pour demandes groupées (notamment résidences à la même adresse))
[Primes Energie 2009 pour les particuliers](#)
(pour des réalisations particulières)

Quelles sont les conditions générales ?

Attention : chaque catégorie de primes (particulier, logement collectif ou secteur tertiaire) correspond à des conditions générales. Une attention particulière est à porter sur le processus à suivre pour bénéficier de ces Primes Énergie pour le secteur tertiaire. Dans le cas contraire, vous risquez de perdre la procédure entière, voire même de compromettre vos chances de l'obtenir.

Le document « Conditions générales » précise : où aller faire les travaux, quand et comment vous pouvez demander des primes et quelles étapes vous devez suivre. Ces conditions générales excluent les conditions particulières propres à chaque prime et que vous trouvez dans les formulaires à télécharger et/ou de chaque prime (voir tableau ci-dessous).

[Télécharger les conditions générales d'attribution des Primes Energie 2009 pour le secteur tertiaire et industriel](#)
(pdf)

Primes A : primes aux études et audits

Passer chez le conseiller avant d'établir des métrés et/ou des études et/ou des audits vous aide à sélectionner les bons travaux – et les bons fournisseurs – de vos bâtiments, avant par conséquent de commencer des travaux d'amélioration, et surtout, découvrir le gisement de l'économie d'énergie.

N°	Description des primes	Montant	Niveau d'aide	Formulaire à télécharger
A1	Audit énergétique	• 50% du montant de facture	5	
A2	Etude de faisabilité	• 50% du montant de facture	10%	
A3	Etude de conception énergétique	• 50% du montant de facture	10%	
A4	Compte rendu énergétique	• 50% du montant de la facture de fourniture et de placement du matériel	5	

Primes B : isolation et ventilation

Une isolation bien étudiée et bien réalisée permet de diminuer considérablement votre facture de chauffage, d'économiser le confort de vos occupants et de contribuer à l'amélioration de l'environnement. Si tout cela avec un retour sur investissement très rapide, ainsi que l'obtention de l'étiquette de marque de votre entreprise auprès du public.

N°	Description des primes	Montant	Niveau d'aide	Formulaire à télécharger
B1	Isolation du toit	• 20 €/m ² de surface isolée • 25 €/m ² si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	5	
B2	Isolation des murs	• Par matériau 20 €/m ² de surface isolée à 30 €/m ² si isolation naturelle. • Par matériau 15 €/m ² de surface isolée à 20 €/m ² si isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	5	
B3	Isolation du sol	• 20 €/m ² de surface isolée • 25 €/m ² si isolation naturelle. La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture.	5	

Primes Energie 2009

2009

Autres ?



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBEE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

QUI SOMMES-NOUS ?
CONTACT
OFFICE D'EMPLOI
PRESSE

Recherche sur le site. OK ?

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ECOLES

CENTRE DE DOCUMENTATION

ILU | PLAN DU SITE

PROFESSIONNELS

Accueil > Professionnels > Primes, subsides et fiscalité

- Aides de la Région bruxelloise
- Primes Energie 2009
- Primes Energie 2008
- Réductions d'impôts pour investissement économiseurs d'énergie
- Droits de dossier pour les permis
- Taxe sur les installations classées

Primes, subventions, déductions fiscales... Sachez que différentes aides publiques sont disponibles pour des investissements en faveur de l'environnement ou destinés à la recherche et développement afin de réduire les impacts de vos activités sur l'environnement.

Par ailleurs, la Région bruxelloise prélève des taxes sur les installations classées et des droits de dossier pour les permis d'environnement.

Vous trouverez tous les détails concernant ces avantages ou obligations dans les pages de cette rubrique.

INFOS GÉNÉRALES

- Guide du permis d'environnement
- Sociétés agréées et enregistrées
- Primes, subsides et fiscalité
- Formulaires à télécharger
- Formations et séminaires
- Les facilitateurs

Abonnez-vous à nos périodiques pour professionnels. [S'abonner](#)

PIC EN CAS DE PIC, JE M'IMPLIQUE

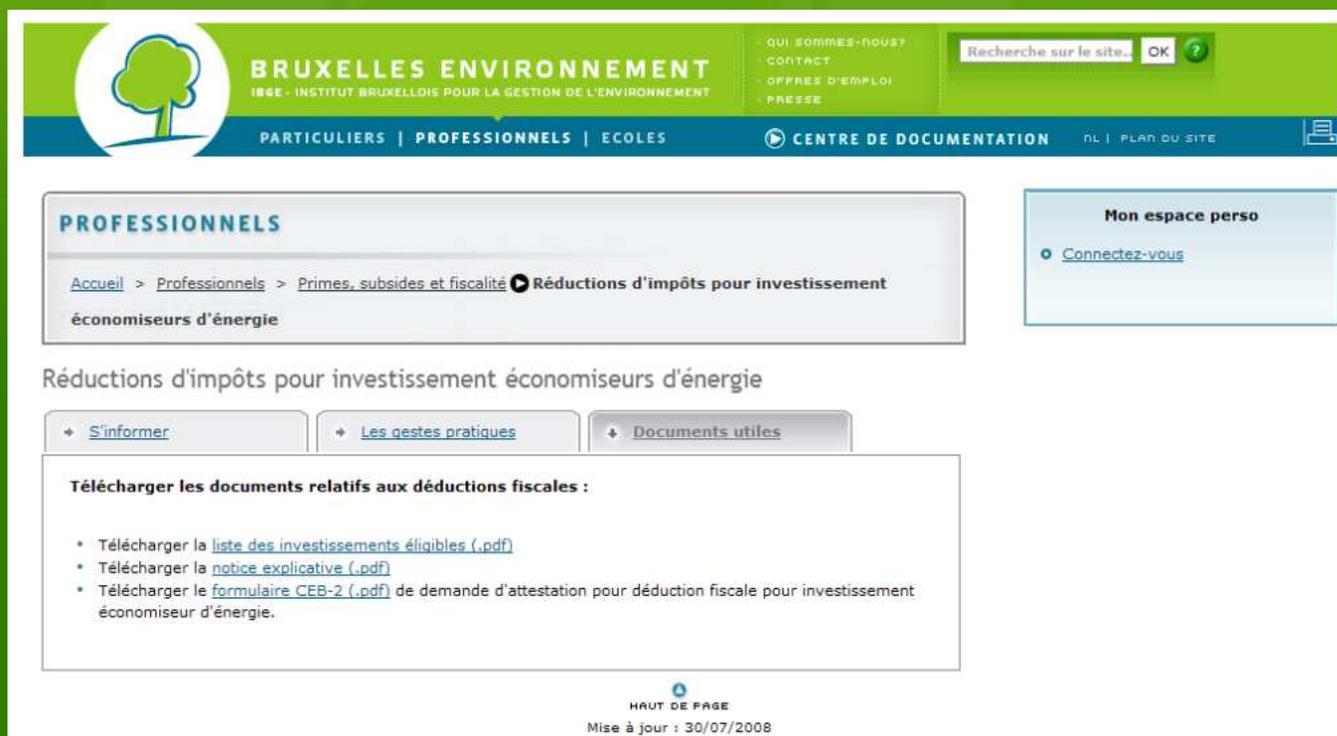
Validation de l'inventaire sols

Mon espace perso

[Connectez-vous](#)

2009

Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie



The screenshot shows the website interface for 'BRUXELLES ENVIRONNEMENT' (IBGE - Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement). The page is titled 'PROFESSIONNELS' and 'Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie'. It features a search bar, navigation links, and a list of downloadable documents related to fiscal deductions for energy-saving investments.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Recherche sur le site... OK ?

QUI SOMMES-NOUS ?
CONTACT
OFFRES D'EMPLOI
PRESSE

PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ECOLES

CENTRE DE DOCUMENTATION NL | PLAN DU SITE

PROFESSIONNELS

Accueil > Professionnels > Primes, subsides et fiscalité **Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie**

Mon espace perso

[Connectez-vous](#)

Réductions d'impôts pour investissement économeurs d'énergie

[S'informer](#) | [Les gestes pratiques](#) | [Documents utiles](#)

Télécharger les documents relatifs aux déductions fiscales :

- Télécharger la [liste des investissements éligibles \(.pdf\)](#)
- Télécharger la [notice explicative \(.pdf\)](#)
- Télécharger le [formulaire CEB-2 \(.pdf\)](#) de demande d'attestation pour déduction fiscale pour investissement économeur d'énergie.

HAUT DE PAGE

Mise à jour : 30/07/2008

QUID 2009 ?

Pas de changement sectoriel:

- *Particulier, Tertiaire, Logement collectif*

Exclusion des bâtiments communaux (budget spécifique)

- *ne sont concernés que les bâtiments communaux (pas les CPAS, etc...)*
- *pour chaque commune, l'unique point de contact est le représentant au comité technique (= Directeur technique de chaque commune)*
- *toute demande de prime ou de réservation doit préalablement être approuvée par ce dernier.*

Changement sur la forme

- *Uniformisation des primes entre ≠ secteurs*

Changement sur le fond ?

- *Changements mineurs pour certaines primes*
- *Critère « éco » pour les primes « isolation »*
- *Doublement de la prime toiture verte, chaudière à condensation au gaz (HR TOP) + TUBAGE, Equipement électrique rotatif*



QUID 2009 ?

secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nouv n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
A : Primes aux Études & Audits							
TI	1	R	TI/LC	A1a	R	Audit énergétique	50 % du montant de l'étude
LC	1	R					
P	18	R					
TI	2	N & R	TI/LC	A2	N & R	Étude de faisabilité	50 % du montant de l'étude
LC	2	N & R					
P	-	-					
TI	3	N & R	TI/LC	A3	N & R	Etude de conception énergétique	50 % du montant de l'étude
LC	3	N & R					
P	-	-					
TI	4	R	TI/LC	A4	R	Comptabilité énergétique	50 % du montant de la facture de fourniture et de placement du matériel
LC	4	R					
P	-	-					





secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nouveau n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
B : Isolation et ventilation							
TI	8	R	TI/LC	B1a	R	Isolation du toit	20 €/m ² de surface isolée. 25 €/m ² si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	8	R					
P	1	R		P			
TI	9	R	TI/LC	B2a	R	Isolation des murs	Par l'intérieur: 25 €/m ² de surface isolée & 30 €/m ² si isolation naturelle. Par l'extérieur: 45 €/m ² de surface isolée & 50 €/m ² si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	10	R					
P	3	R		P			
TI	10	R	TI/LC	B3a	R	Isolation du sol	25 €/m ² de surface isolée. 30 €/m ² si isolation naturelle La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	11	R					
P	4	R		P			
TI	11	R	TI/LC	B4a	R	Placement de vitrage isolant	20 €/m ² de surface de vitrage, pour le placement de nouveaux châssis [alu, pvc, etc. ...]. 25 €/m ² châssis composés de bois non labellisé 30 €/m ² châssis composés de bois labellisé La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	12	R					
P	5	R		P			
TI	-	-	TI / LC	B5a	N & R	Toiture verte	toiture verte extensive: 15 € par m ² de surface isolée, toiture verte intensive: 30 € par m ² de surface isolée, Avec un minimum de 10 m ² et un maximum de 100 m ² par bâtiment La prime est plafonnée à 50% du montant de la facture
LC	9	N & R					
P	2	N & R		P			
TI	12	R	TI / LC	B6	R	Isolation des conduites	30 % de la facture La prime est plafonnée à 5.000 € par bâtiment
LC	16	R					
P	-	-					
TI	12	R	TI / LC	B7a	N & R	Protection solaire extérieure	30 €/m ² de surface vitrée équipée de pare-soleil. La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture
LC	15	N & R					
P	8	N & R		P			
TI	16	N & R	LC/P	B8a	N & R	Ventilation mécanique avec récupération de chaleur	50 % de la facture (max. 3.000 € par logement)
LC	13	N & R					
P	6	N & R		B8b			
TI	16	N & R	TI	B9	N & R	Tout équipement de ventilation ou de refroidissement	30% de la facture
LC	-	-					
P	-	-					
TI	-	-	TI	B10a	N & R	Bâtiment passif / basse énergie	50 €/m ² de surface plancher - promesse de prime obligatoire (procédure 2) 100 €/m ² de surface plancher jusque 150 m ² 50 €/m ² de surface plancher au-delà de 150 m ² promesse de prime obligatoire (procédure 2)
LC	14	N & R					
P	7	N & R		LC/P			



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
C : Le Chauffage performant							
TI	12	R	TI/LC	C1a	N & R	Chaudière à condensation au gaz (HR TOP)	30 % de la facture + Tubage 25€ le mètre courant, plafonnée à 250€ par cheminée tubée
LC	17	N & R					30% de la facture plafonnée à 400 € par chaudière + Tubage 25€ le mètre courant, plafonnée à 250€ par cheminée tubée
P	9	N & R					P
TI	-	-	-	-	-	Chauffe-eau instantané au gaz	50% de la facture (max. 200 € / installation)
LC	18	N & R	LC	C2a	N & R		
P	10	N & R	P	C2b			
TI	12	R	TI/LC	C3a	R	Régulation thermique	30 % de la facture
LC	19	N & R					8 €/vanne, 50 € Thermostat (50% de la facture (TVAC))
P	11	R					P
TI	6	N & R	TI/LC	C4a	N & R	Pompe à chaleur	40% de la facture
LC	20	N & R					40% de la facture (max. 2500 € par logement pour eau sanitaire et max. 5000 € par logement pour chauffage)
P	12	N & R					P
TI	12	R	TI	C5	R	amélioration de tout système de chauffage	30% de la facture
LC	-	-	-	-	-		
P	-	-	-	-	-		



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nouveau n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
D : Recours aux énergies renouvelables							
TI	6	N & R	TI/LC	D1a	N & R	Panneaux solaires thermiques	40% de la facture
LC	21	N & R					50% de la facture (max. 3.000 € par logmt pour eau sanitaire et max. 6.000 € par logmt pour eau sanitaire et appoint chauffage central)
P	13	N & R					P
TI	6	N & R	TI/LC	D2a	N & R	Panneaux solaires photovoltaïques	3 € par Watt-crête (max. 40 % de la facture)
LC	22	N & R					3 € par Watt-crête (max. 50 % de la facture)
P	14	N & R					P
TI	6	N & R	TI	D3	N & R	Recours aux autres sources d'énergies renouvelables	40% de la facture
LC	-	-	-	-	-		
P	-	-	-	-	-		



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
E : Investissements énergétiquement Performants							
TI	7	N & R	TI/LC	E1	N & R	Réseau de chaleur	30% de la facture promesse de prime obligatoire (procédure 2)
LC	-	-					
P	-	-					
TI	5	N & R	TI/LC	E2a	N & R	Installation de cogénération	25 % de la facture (<= 50 kW) 20 % de la facture (> 50 kW)
LC	5	N & R					
P	-	-					
TI	13	R	TI/LC	E3	R	Les installations d'éclairage	30% pour la réalisation d'un investissement (études comprises)
LC	6	R					
P	-	-					
TI	14	R	TI/LC	E4	R	L'optimisation du fonctionnement du système d'éclairage	30% de la facture
LC	-	-					
P	-	-					
TI	15	R	TI/LC	E5	R	Équipement électrique rotatif	P < 100 W =150 € 100 W ≤ P < 300 W =300 € 300 ≤ P < 500 W =500 € 500 ≤ P < 1000 W =800 € P ≥ 1000 W =1000 € La prime est plafonnée à 30% du montant de la facture
LC	7	R					
P	-	-					
TI	17	N & R	TI	E6	N & R	Tout autre équipement ou système qui améliore l'efficacité énergétique d'un bâtiment	30% de la facture
LC	-	-					
P	-	-					



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
F : Electroménagers performants							
P	15	-	P	F1	-	Réfrigérateur (y compris combiné) A++ <u>ET</u>	25% du prix d'achat (max.150€)
P	16	-			-	Congélateur A++	
P	17	-	P	F2	-	Sèche-linge électrique A / au gaz	25% du prix d'achat (max.150€ / 400 €)



secteur 2008	Prime n° 2008	neuf / reno	secteur 2009	nou v n° 2009	neuf / reno	Objet	montant 2009
G : Divers							
TI	18	N & R	TI/LC	G1	-	Actions en faveur de l'efficacité énergétique	1,00% de subsides, promesse de prime obligatoire (procédure 2)
-	-	-	TI/LC	G2	-	Fournisseur local	0,025€/kWh/an, promesse de prime obligatoire (procédure 2)